

# CESSION DE PARTS

---

## ENTRE LES SOUSSIGNES :

1) Madame Sandra LAVERGNE DUHAIL née LAVERGNE née le 15 octobre 1974 à ROCHEFORT (Charente-Maritime) demeurant à CHALLANS (Vendée), 7 Rue Réaumur ;

Epouse de Monsieur Guillaume DUHAIL avec lequel elle est mariée sous le régime de la communauté réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée aux LUCS SUR BOULOGNE (Vendée) le 3 septembre 2022 ; ce régime n'ayant subi depuis lors aucune modification, ainsi que Madame Sandra LAVERGNE-DUHAIL le déclare

## CEDANTE D'UNE PART

2) Monsieur Claude LAVERGNE né le 25 décembre 1941 à ROCHEFORT ;

3) Madame Josiane LAVERGNE née BEBIEN née le 31 août 1946 ;

Les époux LAVERGNE - BEBIEN demeurant ensemble à BOURCEFRANC-LE-CHAPUS (Charente-Maritime), Petit Fief Regand se sont mariés sous le régime de la communauté réduite aux acquêts à défaut de contrat préalable à leur union célébrée à CIRE D'AUNIS (Charente-Maritime) le 3 juin 1967 ; ce régime n'ayant subi depuis lors aucune modification, ainsi que les époux LAVERGNE - BEBIEN le déclarent.

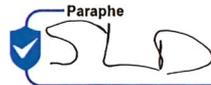
## CESSIONNAIRES D'AUTRE PART

## IL A ETE EXPOSE ET CONVENU CE QUI SUIIT :

### EXPOSE

I – Madame Sandra LAVERGNE-DUHAIL est associée avec d'autres personnes d'une Société Civile Immobilière dénommée "2SLD, au capital de 1 000 Euros, dont le siège social est à CHALLANS (Vendée), 3 A Rue de Bois de Céné, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LA ROCHE SUR YON sous le numéro 888 986 205, ladite société constituée par acte sous seing privé en date à CHALLANS du 7 septembre 2020, ayant essentiellement pour objet l'acquisition et la vente de tous biens immeubles, bâtis ou non ; la gestion et l'administration (notamment par voie de location ou de mise à disposition à titre gratuit ou onéreux au profit des associés) desdits biens ; éventuellement, l'édification de toutes constructions sur les terrains qui pourraient être acquis par la société ;

Paraphe  


Paraphe  


Paraphe  


---

### Cession de parts SCI "2SLD"

Mme Sandra LAVERGNE-DUHAIL / M. Claude LAVERGNE et Mme Josiane LAVERGNE née BEBIEN

Cabinet C&B Avocats – 2 Square Wigner – Parc Tertiaire 4 – 85300 CHALLANS

Tel : 02 51 68 42 42 – challans@avocats-cb.fr

II – Le capital social de la SCI "2SLD" est actuellement réparti comme suit :

- La SARL "FINAN 3C", propriétaire de QUINZE parts, numérotées de 1 à 15, ci..... 15 parts
- Madame Sandra LAVERGNE-DUHAIL, propriétaire de QUATRE-VINGTS parts, numérotées de 16 à 95, ci ..... 80 parts
- Mademoiselle Salomé DEBORDE, propriétaire de CINQ parts, numérotées de 96 à 100, ci..... 5 parts

III – Il résulte de l'article 11 des statuts de la société "2SLD" que les parts de ladite société ne peuvent être cédées à des ascendants qu'avec le consentement de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Conformément à ces dispositions, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société "2SLD", réunie ce jour, a autorisé la présente cession de parts et agréé Monsieur Claude LAVERGNE et Madame Josiane LAVERGNE née BEBIEN en qualité de nouveaux associés.

IV – la SCI "2SLD" est assujettie à l'impôt sur les sociétés.

**CECI EXPOSE**

**Article premier – CESSION DE PARTS**

Madame Sandra LAVERGNE-DUHAIL cède et transporte par les présentes, sous les garanties ordinaires et de droit, VINGT-QUATRE (24) parts sociales de DIX Euros chacune, qui lui appartiennent dans la SCI "2SLD", savoir :

- A Monsieur Claude LAVERGNE qui accepte DOUZE (12) parts numérotées de 72 à 83 ;
- A Madame Josiane LAVERGNE née BEBIEN qui accepte DOUZE (12) parts numérotées de 84 à 95.

Les cessionnaires susvisés seront propriétaires des parts qui leur sont présentement cédées à compter de ce jour. Ils en auront la jouissance à compter de ce jour.

En conséquence, dans les rapports entre associés, ils participeront ou contribueront, à compter de ce jour, aux résultats sociaux, à proportion des droits et obligations attachés aux parts cédées.

Vis-à-vis des tiers, la cédant restera tenue des dettes sociales devenues exigibles antérieurement à la publication de la présente cession.

**Article 2 – PRIX**

La présente cession de parts sociales est consentie et acceptée moyennant le prix global de DEUX CENT QUARANTE EUROS (240 €) réparti comme suit :

- Monsieur Claude LAVERGNE, pour un montant de CENT VINGT EUROS (120 €),
- Madame Josiane LAVERGNE née BEBIEN, pour un montant de CENT VINGT EUROS (120 €),

lequel prix a été payé comptant ce jour par les cessionnaires à la cédante, qui le reconnaît et leur en donne bonne et valable quittance.

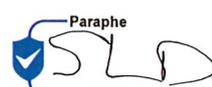
**Cession de parts SCI "2SLD"**

**Mme Sandra LAVERGNE-DUHAIL / M. Claude LAVERGNE et Mme Josiane LAVERGNE née BEBIEN**

*Cabinet C&B Avocats – 2 Square Wigner – Parc Tertiaire 4 – 85300 CHALLANS*

*Tel : 02 51 68 42 42 – challans@avocats-cb.fr*

Paraphe  


Paraphe  


Paraphe  


### Article 3 – FORMALITES

Conformément à l'article 1865 du Code Civil, la présente cession sera, à la diligence du gérant ou de tout mandataire qu'il se substituera, rendue opposable :

- à la société, par le dépôt d'un original du présent acte au siège social ;
- aux tiers, par le dépôt d'un original au Greffe du Tribunal de Commerce.

### Article 4 – DECLARATION FISCALE

Les parties déclarent que les parts présentement cédées sont exclusivement représentatives d'apports en numéraire.

### Article 5 – SIGNATURE DE L'ACTE – CONVENTION DE LA PREUVE

De convention expresse valant convention sur la preuve, les parties sont convenues de signer électroniquement les présentes, les parties s'accordant pour reconnaître à cette signature électronique la même valeur que leur signature manuscrite et pour conférer date certaine à celle attribuée à la signature des présentes par le service.

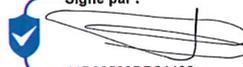
En conséquence, les parties reconnaissent que le présent acte signé de manière dématérialisée vaut preuve du contenu dudit document, de l'identité des signataires et de leur consentement aux obligations et conséquences de faits et de droit qui découlent du document signé de manière dématérialisée.

29 avril 2025 | 15:19:37 CEST

29 avril 2025 | 15:24:23 CEST

29 avril 2025 | 15:58:27 CEST

Signé par :  
  
E69D230A2F8E447...

Signé par :  
  
11B00520DD24408...

Signé par :  
  
E666DBD31F5C4E0...

Enregistré à : SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE  
L'ENREGISTREMENT  
VENDEE

Le 07/05/2025 Dossier 2025 00028785, référence 8504P01 2025 A 01459  
Enregistrement : 25 € Penalités : 0 €  
Total liquidé : Vingt-cinq Euros  
Montant reçu : Vingt-cinq Euros

#### Cession de parts SCI "2SLD"

Mme Sandra LAVERGNE-DUHAIL / M. Claude LAVERGNE et Mme Josiane LAVERGNE née BEBIEN

Cabinet C&B Avocats – 2 Square Wigner – Parc Tertiaire 4 – 85300 CHALLANS  
Tel : 02 51 68 42 42 – challans@avocats-cb.fr